

Comment faire une demande d'accès au Centre d'accès pour la recherche (CAR)?

Avant de formuler une demande d'accès au CAR, vous devez vous rendre sur le site web du CAR et remplir un formulaire de faisabilité afin qu'une évaluation préliminaire de votre demande ainsi que des documents requis soit effectuée.



Soumission du projet au CCER

Étape 1

Soumission du projet au Comité central d'éthique à la recherche (CCER) désigné par le ministre de la Santé

Pour obtenir une autorisation de votre demande d'accès par le Centre d'accès pour la recherche (CAR), vous devez obtenir une évaluation favorable du CCER.

Pour faciliter l'évaluation de votre demande, assurez-vous que votre protocole détaille les activités liées au projet de recherche, exposant notamment les éléments suivants : les fins poursuivies, les renseignements nécessaires à ces fins et les appariements de tels renseignements envisagés.



Soumission de la demande d'accès au CAR

Étape 2

Soumission de la demande d'accès au Centre d'accès pour la recherche (CAR)

Lorsque vous aurez reçu une lettre d'approbation du Comité central d'éthique à la recherche (CCER) pour votre projet, vous pouvez soumettre votre demande d'accès au CAR.

La demande d'accès doit notamment inclure les éléments suivants :

- le protocole de votre projet de recherche,
- la lettre d'approbation du CCER,
- le formulaire Evaluation des facteurs à la vie privée (EFVP),
- le rapport d'évaluation EFVP, et
- tout autre document précisant la nature de votre demande et du projet de recherche.



Signature de l'entente d'accès

Étape 3

Signature de l'entente d'accès

Sur autorisation de votre demande d'accès par le Centre d'accès pour la recherche (CAR), vous devrez signer une entente d'accès afin que le CAR puisse obtenir et vous transmettre les données autorisées et/ou les résultats d'analyses en réponse à votre demande d'accès.

Transmission des données

